

Tolérer et réprimer : prostituées, prostitution et droit de cité dans le Paris révolutionnaire (1789-1799)

Clyde Marlo Plumauzille



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/1544>

DOI : 10.4000/lrf.1544

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Édition imprimée

Date de publication : 2 mai 2016

Référence électronique

Clyde Marlo Plumauzille, « Tolérer et réprimer : prostituées, prostitution et droit de cité dans le Paris révolutionnaire (1789-1799) », *La Révolution française* [En ligne], 10 | 2016, mis en ligne le 01 juin 2006, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/1544> ; DOI : 10.4000/lrf.1544

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© La Révolution française

Tolérer et réprimer : prostituées, prostitution et droit de cité dans le Paris révolutionnaire (1789-1799)

Clyde Marlo Plumauzille

RÉFÉRENCE

Clyde Marlo Plumauzille, *Tolérer et réprimer : prostituées, prostitution et droit de cité dans le Paris révolutionnaire (1789-1799)*, Thèse de doctorat en histoire moderne soutenue sous la direction de Pierre Serna, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, le 7 décembre 2013 devant un jury composé de Jacques-Olivier Boudon (Professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne, Centre du XIX^e siècle), Philippe Bourdin (Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand-Blaise-Pascal, CHEC), Dominique Godineau (Professeure à l'Université de Rennes II, CERHIO), Carla Hesse (Professeure à l'Université de Berkeley Californie), Pierre Serna, (Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IHRF) et Sylvie Steinberg (Maîtresse de conférences HDR à l'Université de Rouen, GRHis).

- 1 En 1791, la prostitution est dépenalisée. C'est avec la Révolution française que naît la tolérance de cette activité dénoncée comme la part maudite mais nécessaire de l'urbanité. À la croisée des recherches sur les femmes, le genre et les sexualités, cette thèse propose une histoire des « femmes infâmes » en Révolution afin de penser le défi constitué par la prostitution au nouvel ordre révolutionnaire puis républicain, de même que les stratégies mises en œuvre par ses différents protagonistes – le législateur, le policier et la prostituée. Étude empirique, elle s'appuie sur les apports de l'histoire des femmes et du genre à l'époque moderne et contemporaine, la sociologie de la déviance et l'étude des politiques publiques de la sexualité. Combinant archives de la régulation sociale, qu'elles soient policières, hospitalières ou carcérales, sources imprimées et égo-documents, ce travail permet de mettre en lumière un univers féminin singulier du Paris révolutionnaire, mais aussi d'interroger la Révolution en utilisant la prostitution

parisienne comme caisse de résonance de dynamiques politiques, économiques, sociales et sexuelles situées. Catégorie morale, la prostitution renvoie à la perception d'un usage féminin incorrect et donc immoral de la sexualité. Aussi, dans le sillage du travail fondateur de l'anthropologue Paola Tabet, s'est-il agi d'interroger le phénomène prostitutionnel *in situ*, dans le contexte social et culturel global qui lui confère son signifiant transgressif. Dans cette perspective, les archives de la contrainte ont permis toute à la fois d'appréhender les « vies minuscules » de ces jeunes femmes marquées comme prostituées, et la fabrique de leur exclusion « au ras du sol » dans la cité républicaine. Au seuil de ce travail, une question simple s'est donc posée : quel rôle la Révolution a-t-elle joué à l'égard du phénomène prostitutionnel ? Cela nous a amené à interroger les cadres de l'expérience prostitutionnelle. Ces derniers ont-ils été révolutionnés ? Les prostituées ont-elles disposé d'un véritable droit de cité dans le Paris révolutionnaire ?

- 2 Ces questionnements se sont révélés d'autant plus nécessaires que la prostitution constituait un impensé voir même un non-lieu d'histoire de la Révolution. Les grandes études historiques de la prostitution et de sa police aux XVIII^e et XIX^e siècles, celles d'Erica-Marie Benabou, de Jill Harsin ou d'Alain Corbin, ont en effet systématiquement évacué la période révolutionnaire de leur découpage chronologique. En retour, l'absence de positionnements clairs de l'historiographie révolutionnaire sur le phénomène prostitutionnel a laissé libre cours à toute une histoire licencieuse des passions débridées de la Révolution, au sein de laquelle les prostituées et la dépénalisation de la prostitution ont été érigées en symbole. Aussi, bien que l'histoire du phénomène prostitutionnel connaisse depuis le début des années 2000 une certaine vitalité, ce regain d'intérêt a largement délaissé la période révolutionnaire. Cette thèse répond à cet impensé historiographique. Elle a ainsi montré que si la Révolution, par l'imposition d'un régime juridique libéral, a dépénalisé la prostitution, elle a aussi contribué de façon décisive à sa mise en administration par l'appareil policier. Entre tolérance, surveillance et répression, ce dernier contribue à instituer une catégorie de jeunes femmes des classes populaires en une classe licencieuse placée aux confins de la citoyenneté vertueuse. Auscultant la face cachée de la citoyenneté au travers des exclus qu'elle produit, cette étude a mis en lumière les hiérarchisations sociales, sexuées et sexuelles à l'œuvre dans la dynamique révolutionnaire.
- 3 Dans la ville moderne, la prostitution publique est particulièrement visible ; intégrée au tissu urbain, elle ne forme pas d'isolats. Le déclin des grands bordels, le décroisement et l'éparpillement du marché du sexe en une multiplicité de petits foyers temporaires dans la capitale nourris par une crise de l'emploi féminin d'une ampleur inédite explique la prégnance de la prostitution dans la capitale. Dans son sillage, se révèle en outre une jeunesse parisienne indisciplinée et extravertie, dynamisée par la vitalité de l'espace public révolutionnaire, et qui vient défier les codes de la société régénérée. L'étude statistique de la population des femmes désignées comme prostituées par le pouvoir policier rend compte d'une zone de vulnérabilité sociale et d'une culture sexuelle populaire, informelle et subversive. L'échantillonnage de quelque deux mille deux cents femmes arrêtées dans la capitale ainsi que celui de mille femmes enfermées à la Salpêtrière et aux Vénériens sur ordre de police entre 1793 et 1799 a permis de restituer les contours d'une biographie collective de cette population. Il s'agit de jeunes célibataires, âgées de 15 à 25 ans, qui, ayant quitté le foyer familial pour gagner leur vie, ne parviennent pas à s'inscrire durablement sur un marché du travail parisien en crise et

à « s'établir », c'est-à-dire se marier. Dit autrement, ces jeunes femmes ne disposent pas des ressources économiques et sociales qu'exige la pratique des bonnes mœurs révolutionnaires, elles ne sont pas, elles ne peuvent pas être ces mères et épouses de citoyens à la conjugalité vertueuse. Entre solitude, autonomie et précarité, ces jeunes femmes évoluent à côté de la grande Révolution qui échoue à les intégrer, et dans laquelle elles ne trouvent pas leur place.

- 4 À la différence de la monarchie d'Ancien Régime, les révolutionnaires ont évacué la prostitution du domaine de la Loi, en se refusant à faire de celle-ci matière à législation. En rupture avec la prolifération des ordonnances royales d'Ancien Régime et leur approche prohibitionniste, les Constituants instaurent, par leur silence dans les principaux codes de loi en 1791, la tolérance de cette activité. Seule la surveillance des lieux de prostitution est prescrite par le Code de police et le proxénétisme des mineurs est réprimé par le Code de police et le Code pénal : l'exercice de la prostitution lui est libre. Dépénalisée, la prostitution n'est pas pour autant reconnue ou acceptée par la société, aussi parlera-t-on d'une dépénalisation manquée. En outre, objet de non-loi, la prostitution n'en demeure pas moins appréhendée comme un facteur de trouble dans l'espace public parisien, relevant à ce titre des prérogatives du nouveau pouvoir policier régénéré. Ces ambiguïtés participent de la précision de ce nouveau régime juridique « en creux » qui consacre le pouvoir discrétionnaire de l'administration policière sur la prostitution. Du 4 octobre 1793, qui voit la promulgation par la Commune de Paris d'un premier arrêté résolument répressif contre le raccrochage des « femmes de mauvaise vie », à la fin du Directoire, qui entérine dans les faits une définition policière de la prostitution publique comme « atteinte aux bonnes mœurs », va venir se définir ce nouveau pouvoir réglementaire de la police parisienne sur la prostitution à l'origine du réglementarisme.
- 5 Par ces discours et ses pratiques de surveillance quotidienne, d'entraves ponctuelles, de rafles et de contrôle de la circulation dans l'espace public, l'administration policière fait des femmes publiques des citoyennes diminuées. Les prostituées continuent ainsi d'être stigmatisées dans la nouvelle société régénérée ; et ce particulièrement sous l'effet de la pratique policière qui joue un rôle essentiel dans la définition des *bons* et des *mauvais* citoyens à partir de la réaction autoritaire et sécuritaire des années 1793-1794. Malgré les carences des fonds révolutionnaires, nous avons pu collecter en relation avec la prostitution 640 procès-verbaux dans les archives très lacunaires des commissaires de police de la capitale aux Archives de la Préfecture (1789-1799), quelques 200 rapports de surveillance (1793-1799) et plus de 2 200 entrées sur la prostitution dans les statistiques de l'administration centrale de police de Paris (1796-1799) aux Archives nationales. Archives de la pratique, de la routine administrative et archives sérielles, ces sources manuscrites offrent la possibilité d'une histoire au ras du sol où l'on peut saisir à la fois l'État et les individus qu'il contrôle en action, sur le vif. Elles nous ont permis d'interroger l'« administration de papier » de la prostitution et de restituer une chronologie du travail policier dans la capitale. Les femmes ciblées par cette police, qui se fait la « politique des honnêtes gens », donnent à voir les rapports de domination qui s'exercent sur un segment de la population en raison de son mauvais genre – ce sont exclusivement de jeunes célibataires, migrantes pour la plupart – ; de sa position économique subalterne – elles sont pour l'essentiel au chômage – ; et enfin, de ses pratiques sexuelles – en monnayant leur sexualité, ces femmes vont à l'encontre des normes de la conjugalité bourgeoise promue par les révolutionnaires. Les problématiques économiques et sociales

relatives à leur prostitution, notamment la crise de l'emploi et des subsistances ou encore l'importance du célibat féminin, sont totalement évacuées au profit d'un traitement strictement policier de ce qui est considéré d'abord et avant tout comme une nuisance urbaine résultant d'une population indésirable et pervertie.

- 6 Cependant, si ces procédés stigmatisant font de ces femmes des citoyennes diminuées, il n'en demeure pas moins qu'elles sont citoyennes malgré tout, un nouveau statut qui n'a rien d'anodin. En octroyant aux femmes des droits civiques, la Révolution a favorisé leur prise de parole et les a dotées d'un langage et des pratiques revendicatives spécifiques qui permettent même aux plus dominées et aux plus exclues de la société de s'en emparer. Ainsi, contre le caractère systématique et arbitraire des pratiques répressives de la « Terreur » (1793-1794), des détenues pour prostitution vont écrire à leurs représentants pour faire valoir leur identité citoyenne et les droits et les libertés que cela suppose. Plaçant la République face à ses contradictions, elles soulignent que leur condamnation ne relève pas d'un délit reconnu comme tel, mais d'un mode d'existence. Si ces femmes bénéficient de peu de ressources pour négocier leur droit de cité, elles disposent cependant du droit de le négocier et, surtout, se considèrent comme légitimes pour l'exercer. Finalement, la décennie révolutionnaire a conféré un droit de cité conditionnel et paradoxal aux femmes exerçant la prostitution. Ce processus est révélateur des logiques implicites de genre, de classe et de sexualité qui guident l'intervention étatique républicain, en dehors de la loi, et au nom de l'ordre public, à restreindre les conditions d'existence et les modes de subsistance d'une population juvénile et populaire qui mobilise son anatomie comme stratégie de survie.

INDEX

Keywords : French Revolution, Popular classes, Gender, Prostitution, Sexuality, Public Space, Paris, Police

Mots-clés : classes populaires, Genre, police, prostitution, Paris, sexualité, espace public